



## Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 18 octobre 2022

### Ouverture de la séance : 18 heures

Présents : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE, Maire, Madame Gisèle BOUTIN, Monsieur Dominique FORT, Monsieur André ROUX, Monsieur Medhi BENKELFAT, Madame Suzette BOUTONNET, Madame Roselyne PRADEILLES, Monsieur Anthony LAGARDE (arrivé à 18h13)

Absents excusés : Monsieur Michaël BIANCARDINI, Madame Laurane MANAS, Serge LAPIERRE et Anthony LAGARDE.

Absents : Monsieur José LOUREIRO, Madame Sarah PRIEUX

*Secrétaire de séance : Monsieur André ROUX*

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Procès-verbal du 13 septembre 2022
- 2) Délibérations :
  - Approbation du règlement de la Garderie
  - Approbation du règlement de la restauration scolaire
  - Salon des Maires à Paris
  - Création d'un poste d'adjoint territorial
  - Tarif location salles polyvalentes
- 3) Point sur l'éclairage public, les audits énergétiques et sur les travaux de voirie 2023
- 4) Questions diverses

#### **1/- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 septembre 2022**

**CONSIDERANT** qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2022,

*Intervention de Monsieur Bernard CREISSENT :*

*Concernant le problème de chats à Cocurès, nous avons eu le même problème à Bédouès mais la commune n'était pas intervenue, ce sont les habitants du quartier qui avaient négocié avec le vétérinaire un prix pour les faire stériliser et c'étaient les habitants du quartier qui payaient le vétérinaire.*

Madame la Maire précise qu'à Cocurès une personne représentait la SPA et grâce à ce moyen, elle a pu négocier avec le vétérinaire.

Madame le Maire met l'approbation du procès-verbal aux voix : **1 abstention et 7 voix POUR**, le Procès-verbal est adopté.

#### **2/- Délibération relative au règlement garderie**

Madame la Maire fait lecture du règlement de la garderie.

*Intervention de Monsieur Bernard CREISSENT :*

*Sur le paragraphe « Règle de vie », il faudrait enlever « plus de 2 fois dans l'année ». Il serait bien également de préciser que ce service est gratuit pour les familles et qu'il est financé par la commune.*

Après les discussions entre les conseillers et les modifications apportées. Mme la Maire met ce règlement au vote.  
**Vote 8 voix POUR**

### 3/- Délibération relative au règlement de la restauration scolaire

Madame la Maire fait lecture du règlement.

*Intervention de Monsieur André ROUX :*

*Il serait bien de notifier le coût réel facturé par la mairie de Florac (5.55 €)*

**Vote 8 voix POUR**

### 4/- Délibération relative au 104<sup>ème</sup> salon des Maires à Paris

Mme la Maire fait part de son souhait et celui de Mme Roselyne PRADEILLES (1<sup>ère</sup> adjointe) de participer au salon des Maires à Paris le 22, 23 et 24 novembre 2022 et demande la prise en charge des frais d'hébergement, de restauration et de transport selon les taux prévus dans la grille qui encadre les remboursements.

**Vote 8 voix POUR.**

### 5/- Délibération relative à la création d'un poste d'adjoint technique

Notre agent technique, Monsieur Joël ASSENAT part le 20 janvier 2023 à la retraite. Pour le remplacer il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à 35 heures. Une déclaration de vacance de poste va être déposée sur le site du centre de gestion et l'offre va être déposée sur le site de pôle emploi.

**Vote 8 voix POUR.**

*Intervention de Monsieur Bernard CREISSENT :*

*En ce qui concerne la salle polyvalente de Bédouès, il y a une dizaine de fenêtres de cassées, les grilles mises par les employés communaux protègent des ballons mais pas de pierres. Il faudrait peut-être mettre du plexiglass. La porte arrivée est également abîmée. Il faudra peut-être envisagé de mettre des caméras.*

*Il faudrait faire des devis et faire un article sur le prochain « Les 7 ponts » pour que la population connaisse le coût des réparations de la salle suite aux dégradations subies.*

### 6/- Délibération relative au tarif de location de la salle polyvalente de Bédouès et de la salle polyvalente de Cocurès

Mme la Maire propose de nouveaux tarifs de location des salles polyvalentes de Bédouès et de Cocurès.

Salle Cocurès	Résidents de la Commune		Non résidents de la Commune	
	Été	Hiver	Été	Hiver
1 journée	50 €	70 euros	80 €	100 euros
Week-end samedi et dimanche	100 €	130 euros	150 €	180 euros

Caution 200 €- En semaine, location en soirée interdite- Weekends, éviter la location en soirée sinon jusqu'à minuit. (Nuisance sonore pour les locataires)

Salle Bédouès	Résidents de la Commune		Non résidents de la Commune	
	Été	Hiver	Été	Hiver
	1 journée	100 €	170 euros	180 €
Week-end samedi et dimanche	200 €	270 euros	300 €	400 euros
Forfait 1 journée salle + cuisine	200 €	270 euros	280 €	350 euros
Forfait week-end samedi et dimanche salle + cuisine	300 €	370 euros	400 €	500 euros

Caution de 300 € (Salle) et 500 € (salle + cuisine)

La période hivernale du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

**Vote 8 voix POUR.**

### 7/- Point sur l'Eclairage public

Mme la Maire informe qu'un questionnaire sur les créneaux d'extinction de l'éclairage public a été distribué aux habitants de Bédouès-Cocurès.

80 lanternes et 14 armoires vont être changées.

Le coût des travaux est de 62 540.40 € HT avec une participation du SDEE à hauteur de 12 508.08 € et du PNC à hauteur de 29 049.96 €. La part communale est de 20 982.46 €.

Mme la Maire précise que l'extinction de l'éclairage public va permettre un gain de 11 175 €.

La réunion publique aura lieu le mercredi 9 novembre à 19 heures à la Salle Polyvalente de Bédouès.

### 8/- Point sur les audits énergétiques

Rapport fait par Mme Roselyne PRADEILLES et M. Bernard CREISSENT.

Le cabinet d'étude Impulse de Lyon en partenariat avec le SDEE ont en charge de l'audit énergétique des bâtiments communaux avec une participation financière de la commune.

En retour, le SDEE interviendra sur l'école et les enfants auront un kit mousser Air-Eau.

M. HIVERT du cabinet s'est rendu sur place pour visiter les bâtiments (Agence postale, la salle polyvalente de Bédouès, l'école maternelle et l'école élémentaire).

Les principaux éléments relevés sont :

- à l'école, la toiture de l'ancien bâtiment n'est pas isolée sauf au niveau de l'ancienne mairie. Le plancher des combles est isolé qu'au-dessus de l'ancienne mairie. Il faudra envisager de changer les fenêtres.
- à l'agence postale, il sera nécessaire de changer un radiateur.

### 9/- Questions diverses

**Rencontre avec le CAUE :** L'architecte du CAUE va proposer à la mairie un projet (plan et un devis estimatif) pour la fin novembre.

*Intervention de Monsieur André ROUX*

*Par rapport au site classé, est ce que cela va être un problème ?*

Mme la Maire précise que l'architecte du CAUE doit interroger l'architecte des Bâtiments de France pour connaître les matériaux autorisés.

**Point sur les potentiels travaux de voirie pour l'année 2023 :** rapport de M. Dominique FORT.

M. CHASSANG de Lozère Ingénierie doit établir des devis pour différents endroits sur Cocurès et sur Bédouès et un choix sera fait en fonction du budget voirie 2023. (13€/ml pour le bi-couche et 20 €/ml pour dd'enrobé sur des sections où la commune est sûre de ne pas rouvrir)

Intervention de Monsieur Bernard CREISSENT

*Sur la rue de la Chapelle, il faudrait essayer de faire une étude pour savoir ce qu'il faut faire (enfouissement des réseaux, du pluvial et dessus du goudron). En ce qui concerne le pluvial, il existe parce qu'il y a l'ancien canal, mais peut-être qu'il n'est pas étanche. Il y a deux GR qui passent par cette rue.*

Mme la Maire précise qu'il y a d'autres projets notamment l'aménagement de l'extérieur de la salle polyvalente de Bédouès, le parvis devant la chapelle St Saturnin, le toit de la Collégiale.

Intervention de Madame Gisèle BOUTIN :

*Au pressoir de Bédouès, le crépi tombe sur les escaliers de Mme BRUNET, je ne pense pas qu'il y a de l'humidité, c'est au milieu de mur et je pense que le crépi n'accroche pas.*

Point sur les biens vacants et sans maître : Mme la Maire et Monsieur Mehdi BENKELFAT ont travaillé sur la liste établie par les communes forestières des biens vacants et sans maître en les localisant.

Ont été identifiés 30 à 31 hectares avec 3 bâtis (pas en bon état). Le prochain travail va consister à regrouper toutes ces parcelles sur le plan.

Une réunion de travail avec tous les conseillers aura lieu fin décembre pour identifier ces parcelles.

*L'ordre du jour étant épuisé,*

*Madame la Maire lève la séance à 19h50.*

Le 18 octobre 2022,

La Maire

Marie-Thérèse CHAPELLE

-----